

VILLE DE PLESSISVILLE

PROVINCE DE QUÉBEC

CANADA

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue ce 11^e jour du mois de mars 2024, aux heures et lieux habituels des séances du conseil, à laquelle étaient présents monsieur Pierre Fortier à titre de maire suppléant et les membres du conseil provisoire :

Bélinda Drolet, Martin Nadeau, Annick Héon, Valérie Desrochers, Jonathan Dubois, Sylvain Beaudoin, Marc Morin, Rémi Brassard, Marc Gendron, Joanie Bédard et Christine Gingras.

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Jean-François Labbé.

Madame Justine Fecteau, directrice générale, et M^e Geneviève Ferland Lamontagne, greffière, sont également présentes.

**RÉSOLUTION
NO 062-24**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 NOVEMBRE 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 de l'ancien territoire de la Ville de Plessisville au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Proposé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 de l'ancien territoire de la Ville de Plessisville, tel que rédigé.

A D O P T É E

**RÉSOLUTION
NO 063-24**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Proposé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024, tel que rédigé.

A D O P T É E

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024

RÉSOLUTION NO 064-24

RATIFICATION DES COMPTES

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER la liste des comptes ayant fait l'objet d'un paiement, datée du 1^{er} mars 2024 et totalisant 1 474 993,39 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 065-24

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport de la Directrice générale daté du 7 mars 2024 et de ratifier les décisions prises, incluant les contrôles budgétaires, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière fait dépôt des procès-verbaux du rapport financier de l'ancien territoire de la Paroisse de Plessisville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, préparé par monsieur Michaël Bellemare CPA auditeur, CA, du groupe RDL Thetford/Plessis inc. le 5 février 2024 et présenté aux membres du conseil le même jour, des procès-verbaux des réunions de la commission d'urbanisme tenues le 15 novembre 2023 et le 17 janvier 2024, de deux demandes auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) pour un permis accessoire sur terrasse dans un centre sportif par Dek Hockey Plessisville Inc. au 1159, rue Saint-Jean à Plessisville, d'une part, et pour un permis accessoire dans un commerce de vente de matériel de tricot et macramé incluant une terrasse par Kim Chagnon au 1590, avenue Saint-Louis à Plessisville, d'autre part. Le conseil en prend acte.

RÉSOLUTION NO 066-24

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS 2023 (ANCIEN TERRITOIRE DE LA PAROISSE)

Monsieur Jean-François Labbé, maire, fait rapport des faits saillants du rapport financier de l'ancien territoire de la Paroisse de Plessisville au 31 décembre 2023, préparé par le vérificateur externe;

ATTENDU QUE ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil, comme prescrit par le 2^{ème} alinéa de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

Proposé par monsieur Rémi Brassard

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024

QUE le rapport de monsieur Jean-François Labbé, maire, daté du 11 mars 2024 sur les faits saillants du rapport financier de l'ancien territoire de la Paroisse de Plessisville au 31 décembre 2023 soit publié sur le site Internet et sur le babillard des hôtels de ville.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**RÉSOLUTION
NO 067-24**

CONTRIBUTION À L'ÉTUDE D'AVANT-PROJET DU COMPLEXE SPORTIF LA SAMARE

Proposé par monsieur Marc Gendron

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le trésorier à procéder au paiement de 35 000 \$ au Centre de services scolaire des Bois-Francis représentant la contribution de la Ville à l'étude d'avant-projet d'agrandissement des gymnases de la Polyvalente La Samare.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 068-24**

DÉMISSION DE MEMBRES DU COMITÉ DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE RELIGIEUX

ATTENDU la formation et la nomination des membres du comité consultatif de sauvegarde du patrimoine religieux (résolutions 057-22 et 110-22);

ATTENDU la démission de monsieur Gabriel Michaud, marguiller élu à l'assemblée de fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des-Érables, en date du 6 février 2024;

ATTENDU la démission de monsieur Richard Côté, marguiller élu à l'assemblée de fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des-Érables, en date du 12 février 2024;

ATTENDU QUE les élus ne jugent pas opportun de nommer de nouveaux marguillers pour faire partie du comité;

Proposé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE des démissions de messieurs Gabriel Michaud et Richard Côté, marguillers élus à l'assemblée de fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des-Érables, en date du 6 février 2024 et 12 février 2024 respectivement.

Il est de plus résolu de remercier messieurs Michaud et Côté pour leur implication dans ce comité depuis le 7 mars 2022.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024

**RÉSOLUTION
NO 069-24**

ANNULATION DE LA FACTURE N° 3FD000357

Proposé par madame Christine Gingras

Et résolu à l'unanimité

D'ANNULER la facture n° 3FD000357, préparée le 17 octobre 2023 et totalisant 284,90 \$ en capital.

A D O P T É E

**RÉSOLUTION
NO 070-24**

OCTROI DU CONTRAT — PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Proposé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. pour services professionnels visant la réalisation de la planification stratégique pour 40 000 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

A D O P T É E

**RÉSOLUTION
NO 071-24**

OCTROI CONTRAT — RÉNOVATION BUREAU GREFFE

Proposé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR la soumission de Construction C.D.G. inc. pour des travaux d'aménagement des bureaux administratifs (greffe), pour 23 900 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue;

D'APPROPRIER 25 089 \$ des activités de fonctionnement (budget en cours) au bénéfice des activités d'investissement pour financer les travaux;

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Robert Provencher, directeur de la gestion des actifs et des bâtiments, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

A D O P T É E

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024

**RÉSOLUTION
NO 072-24**

REPRÉSENTATION À LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DE L'ÉRABLE

Proposé par monsieur Marc Gendron

Et résolu à l'unanimité

DE NOMMER monsieur Marc Morin, conseiller, comme représentant de la Ville de Plessisville, à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration de la Société d'Habitation de L'Érable.

A D O P T É E

**RÉSOLUTION
NO 073-24**

ENGAGEMENT — PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Plessisville reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Plessisville a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

Proposé par monsieur Jonathan Dubois

Et résolu à l'unanimité

DE S'ENGAGER à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux.

Il est de plus résolu de transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

A D O P T É E

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024

RÉSOLUTION NO 074-24

PROLONGATION D'ÉCHÉANCE POUR LA PRISE DE VACANCES 2023

ATTENDU le contrat de travail à durée indéterminée intervenu entre la Ville de Plessisville et Justine Fecteau le 20 février 2020;

ATTENDU QUE ce contrat réfère à la politique des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Plessisville pour les dispositions relatives aux vacances annuelles;

ATTENDU QUE la politique du personnel cadre prévoit que les vacances doivent être prises au plus tard le 30 avril de l'année suivante sauf entente spéciale;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

DE PROLONGER l'échéance afin découler la banque de vacances pour l'année 2023 du 30 avril 2024 au 31 mai 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 075-24

MANDAT À L'UMQ — REGROUPEMENT D'ACHAT POUR L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ POUR LES PARCS DE ROULI-ROULANT DU 1^{ER} JUIN 2024 AU 31 MAI 2029

ATTENDU QUE, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Plessisville souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2024-2029;

Proposé par madame Joanie Bédard

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Plessisville joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029.

QU'ELLE autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Selon la *Loi*, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024

DÉVELOPPEMENT DURABLE

**RÉSOLUTION
NO 076-24**

ACHAT D'UNE CAMIONNETTE SAVANA — SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Proposé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR la soumission de Dubois & Frères limitée pour l'achat d'une camionnette usagée 2023 de marque GMC, modèle Savana, pour 61 684,80 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue.

D'EMPRUNTER 64 761,33 \$ du fonds de roulement au bénéfice des activités d'investissement à des fins fiscales consolidées, remboursable sur une période de dix (10) ans à compter de 2025 pour financer cet achat.

Il est de plus résolu d'autoriser madame Vicky Labranche, directrice du Service du développement durable, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 077-24**

DÉCOMPTE N° 4 — RÉFECTION RUES CHARDONNERETS, COLOMBES ET DE LA TOUR

ATTENDU la recommandation de paiement de monsieur François Beaubien, CPI de la MRC de L'Érable, en date du 8 février 2024, visant le décompte n°4 pour la réfection des avenues Chardonnerets et Colombes, et de la rue de la Tour exécutée par La Sablière de Warwick ltée;

Il est proposé par monsieur Rémi Brassard

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les travaux mentionnés au décompte progressif n°4, réalisés par La Sablière de Warwick ltée, en date du 8 février 2024 pour la réfection des avenues des Chardonnerets et Colombes et de la rue de la Tour, au montant de 79 854,60 \$ incluant les taxes applicables.

D'AUTORISER le trésorier à procéder au paiement d'une somme de 75 861,87 \$ incluant les taxes applicables, tenant compte de la retenue contractuelle de 5 %.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024

RÉSOLUTION
NO 078-24

DEMANDE DE DÉMOLITION — 2125, AVENUE DES ÉRABLES

ATTENDU la demande de démolition déposée le 31 janvier 2024, pour le 2125, avenue des Érables;

ATTENDU QUE la procédure de présentation et d'évaluation d'une demande d'autorisation de démolition d'un bâtiment principal, prévue aux articles 5 et 6 du *Règlement 1509 sur la démolition des bâtiments*, a été réalisée;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande de démolition;

Proposé par madame Bélinda Drolet

Et résolu à l'unanimité

DE MANDATER monsieur Jérémy William, coordonnateur en aménagement du territoire, pour procéder à l'affichage d'un avis public, relativement à la demande de démolition sur l'immeuble situé au 2125, avenue des Érables, et sa publication dans le journal local, conformément aux prescriptions de l'article 8 du *Règlement 1509 sur la démolition des bâtiments*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 079-24

DEMANDE DE PPCMOI — 2125, AVENUE DES ÉRABLES

ATTENDU la demande reçue dans le cadre du *Règlement 1783 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* pour autoriser la construction de deux immeubles de 6 unités de logements au 2125, avenue des Érables;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a procédé à l'étude du dossier selon les critères du règlement 1783, lors d'une réunion tenue le 14 février 2024, et fait une recommandation favorable sous certaines conditions d'approbation, soit :

- Prévoir un aménagement paysager (arbre, arbustes ou plantes) en cour avant afin d'atténuer l'impact visuel des remises à partir de la rue Saint-Benoît;
- Prévoir un matériau du revêtement extérieur des remises du même type et de la même couleur que le bâtiment principal;
- Limiter les remises en cour avant à une hauteur maximale de 10 pieds;

Proposé par monsieur Jonathan Dubois

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de résolution visant à accorder la demande de projet particulier reçue dans le cadre du *Règlement 1783 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* visant la construction de deux immeubles de 6 unités de logements au 2125, avenue des Érables, sous réserve des conditions suivantes qui doivent être remplies relativement à la réalisation du projet :

- Prévoir un aménagement paysager (arbre, arbustes ou plantes) en cour avant afin d'atténuer l'impact visuel des remises à partir de la rue Saint-Benoît;

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024

- Prévoir un matériau du revêtement extérieur des remises du même type et de la même couleur que le bâtiment principal;
- Limiter les remises en cour avant à une hauteur maximale de dix pieds.

QUE l'assemblée publique de consultation soit tenue sur ce projet le 2 avril 2024 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Il est de plus résolu que ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

A D O P T É E

RÉSOLUTION NO 080-24

DEMANDE DE PERMIS PIIA PATRIMOINE — 1331, RUE SAINT-CALIXTE

ATTENDU la demande de permis pour des travaux de rénovation sur le bâtiment situé au 1331, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au *Règlement numéro 1226 Sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU QUE les travaux projetés sont conformes aux objectifs et aux critères du PIIA relatifs aux bâtiments d'intérêt patrimonial;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du dossier, lors d'une réunion tenue le 14 février 2024, et fait une recommandation au conseil;

Proposé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les plans et la demande de permis pour des travaux de rénovation sur le bâtiment situé au 1331, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au *Règlement numéro 1226 Sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

A D O P T É E

RÉSOLUTION NO 081-24

REPRÉSENTANTS AQU 2024

Proposé par madame Christine Gingras

Et résolu à l'unanimité

DE DÉLÉGUER les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), soit mesdames Maryse Tanguay, Isabelle Fillion, Martine Allard et messieurs Gabriel Michaud et Léon Brassard, ainsi que messieurs Sylvain Beaudoin et Rémi Brassard, conseillers, à titre de représentants de la municipalité pour devenir membres de l'Association québécoise d'urbanisme pour 2024.

Il est de plus résolu d'autoriser le trésorier à procéder au paiement de la cotisation 2024 de 525 \$, excluant les taxes, ainsi qu'au remboursement des dépenses afférentes selon le règlement en vigueur.

A D O P T É E

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024

RÉSOLUTION NO 082-24

DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE — DÉCLARATION DU RESPONSABLE MELCCFP

Proposé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

DE DESIGNER monsieur Martin Lacroix, chef de division à l'hygiène du milieu, comme personne autorisée à agir et à signer pour et au nom de la Ville de Plessisville tout formulaire de déclaration du responsable du système de distribution d'eau potable à être transmis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

A D O P T É E

RÉSOLUTION NO 083-24

COLLECTE DE SAPINS 2024

Proposé par madame Annick Héon

Et résolu à l'unanimité

DE VERSER une subvention de 1 000 \$ à « Les Amis des scouts de Plessisville » pour la collecte porte-à-porte des sapins de Noël qui a eu lieu le 6 janvier 2024.

A D O P T É E

RÉSOLUTION NO 084-24

DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE — 1671-1681, AVENUE SAINT-LOUIS

ATTENDU la demande de modification réglementaire (1703 de zonage) visant l'immeuble sis au 1677, avenue Saint-Louis afin de réduire la profondeur des usages commerciaux à 6,5 m au lieu de 9 m pour la zone à dominance commerciale no. 124 (PIIA centre-ville);

ATTENDU QUE le but de cette demande de modification réglementaire vise à réduire la profondeur minimale exigée des usages commerciaux dans les rez-de-chaussée des immeubles du centre-ville;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du dossier, lors d'une réunion tenue le 14 février 2024, et fait une recommandation au conseil;

ATTENDU la recommandation dudit comité à l'effet de refuser la demande de modification du *Règlement 1703 de zonage* afin de conserver la vocation commerciale du centre-ville;

Proposé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

DE REFUSER la demande de modification du *Règlement 1703 de zonage* visant à réduire la profondeur des usages commerciaux à 6,5 m au lieu de 9 m pour la zone à dominance commerciale n° 124 afin de conserver la vocation commerciale du centre-ville, éviter de réduire

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024

les possibilités de conversion des locaux commerciaux et d'affecter la vitalité commerciale du centre-ville.

ADOPTÉE

VIE CITOYENNE

**RÉSOLUTION
NO 085-24**

SUBVENTION À DEK HOCKEY PLESSISVILLE INC. — POURSUITE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT AU PARC SPORTIF

ATTENDU la poursuite des investissements par l'organisme Dek Hockey Plessisville inc. pour la phase 2 de son projet d'aménagement au parc sportif ;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

DE VERSER une subvention maximale de 15 000 \$ à Dek Hockey Plessisville inc. pour la poursuite de l'aménagement du parc sportif et la modernisation des équipements.

Il est de plus résolu que le versement de cette subvention soit conditionnel à ce que l'organisme présente une reddition de compte démontrant le montant des investissements faits, lesquels doivent atteindre minimalement 85 000 \$.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 086-24**

PRÊT DE LA SURFACE DE DEK HOCKEY AU PARC SPORTIF — COUPE QUÉBEC DE DEK HOCKEY 2024

Proposé par monsieur Marc Gendron

Et résolu à l'unanimité

DE CONSENTIR au prêt, à titre gratuit, du terrain du parc sportif derrière la Polyvalente La Samare pour la tenue de la Coupe Québec qui se tiendra le 17 août 2024 et organisée par Dek Hockey Plessisville inc., en échange du respect du plan de visibilité présenté par l'organisme dans la lettre du 22 janvier 2024.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 087-24**

MODIFICATION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE NO 17 D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES

Proposé par madame Bélinda Drolet

Et résolu à l'unanimité

DE MODIFIER l'annexe « B » de la *Politique municipale n° 17 Politique d'aide financière aux organismes reconnus de la Ville de Plessisville*, par le remplacement, dans la deuxième colonne du tableau CRITÈRES DE RECEVABILITÉ OU D'IRRECEVABILITÉ DES DEMANDES des

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024

nombres « 100 » par « 150 », de « 200 » par « 300 », « 300 » par « 400 », « 400 » par « 600 », « 600 » par « 800 », « 800 » par « 1 000 » et « 1 000 » par « 1 500 ».

A D O P T É E

RÉSOLUTION NO 088-24

AUTORISATION POUR LES DEMANDES DE PERMIS AUPRÈS DE LA RACJQ

Proposé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la coordonnatrice au développement et au rayonnement, madame Véronique Bachand, ou la directrice de la vie citoyenne, madame Marie-Pierre Paquette, à faire toute demande de permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, au nom de la Ville de Plessisville, sur les sites et pour les événements organisés sur le territoire de la municipalité.

Il est de plus résolu d'abroger la résolution n° 118-21 adoptée lors de la séance ordinaire du 3 mai 2021, à toute fin que de droit.

A D O P T É E

RÉSOLUTION NO 089-24

SUBVENTION AU TOURNOI PROVINCIAL M13 RICHELIEU DE PLESSISVILLE — ÉDITION 2024

Proposé par monsieur Marc Gendron

Et résolu à l'unanimité

DE VERSER une subvention de 3 101,17 \$ au comité organisateur du Tournoi de hockey M13 (pee-wee) Richelieu de Plessisville, représentant les profits générés au bar de la passerelle lors du tournoi qui a eu lieu du 3 au 13 février 2024.

A D O P T É E

RÉSOLUTION NO 090-24

COMMANDITE — FESTIVAL DE L'ÉRABLE

Proposé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

DE PARTICIPER à la présentation du Festival de l'Érable de Plessisville, édition 2024, sous forme de services (19 892 \$) et d'une subvention monétaire (18 000 \$).

D'AUTORISER le trésorier à verser 100 % de la commandite octroyée avant le début de l'événement.

D'AUTORISER la coordonnatrice au développement et au rayonnement à signer, pour et au nom de la Ville de Plessisville, le protocole d'entente à intervenir avec le Festival de L'érable inc. visant à définir la contribution de la municipalité pour l'édition 2024 du festival.

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024

DE CONSENTIR au prêt d'équipements et à l'autorisation pour la tenue d'une parade dans les rues de la municipalité.

Il est de plus résolu que l'octroi de cette subvention est conditionnel à ce que la mention de celle-ci soit faite dans les publicités (selon le plan de visibilité joint à l'entente), dans les états financiers de l'organisme et que la journée du dimanche soit identifiée dans le matériel promotionnel comme la « Journée familiale de Plessisville ».

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION NO 091-24

MANDAT EN RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU le besoin de la Ville de consulter une firme externe pour la prise en charge d'un mandat en ressources humaines;

Proposé par madame Joanie Bédard

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR les services de la firme Relais Expert-Conseil inc. pour réaliser le mandat en ressources humaines.

D'AUTORISER M^e Geneviève Ferland Lamontagne, greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Plessisville tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 092-24

EMBAUCHE DE COORDONNATRICES AU SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE 2024

ATTENDU l'organisation de diverses activités de loisir au Service de la vie citoyenne et sportive durant la période estivale;

ATTENDU l'intégration des enfants à besoins particuliers qui requiert une logistique complexe impliquant en amont les intervenants du milieu scolaire et des services sociaux;

Proposé par madame Annick Héon

Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER les coordonnatrices suivantes pour le camp de jour, rétroactivement au 1^{er} janvier 2024 et selon les conditions décrites ci-dessous :

NOM	TAUX HORAIRE	PÉRIODE
Léonie Dastous		
Anakim Jolin	23 \$ /40 h /semaine	25 juin au 30 août 2024

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024

Il est de plus résolu que les deux coordonnatrices travailleront de façon sporadique pour le reste de l'année, en fonction des besoins du Service de la vie citoyenne et selon la banque d'heures prévue à cet effet dans le budget des salaires.

ADOPTÉE

GREFFE

ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS AU RÈGLEMENT 1703 DE ZONAGE

Ce point sera traité lors de l'ajournement du 18 mars 2024.

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT D'EMPRUNT RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE ST-CALIXTE (ENTRE FORAND ET 116)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Rémi Brassard, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement relatif aux travaux de réfection d'une partie de la rue Saint-Calixte (entre l'avenue Forand et la route 116) et prévoyant un emprunt de 1 750 000 \$. Il fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à :

- Décréter les travaux de voirie pour la réfection de cette rue;
- Dépenser une somme n'excédant pas 1 750 000 \$;
- Décréter un emprunt aux fins d'acquitter les dépenses prévues sur une période de 20 ans;
- Affecter chaque année, conformément à l'article 547 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), une somme suffisante à même les revenus généraux de la Ville.

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT D'EMPRUNT RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA RUE MICHAUD ET D'UNE PARTIE DE L'AVENUE SAINT-LAURENT

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Marc Morin, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement relatif aux travaux de réhabilitation de la rue Michaud et d'une partie de l'avenue St-Laurent, et prévoyant un emprunt de 2 260 000 \$. Il fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à :

- Décréter les travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie pour les travaux de réhabilitation de cette rue et partie d'avenue;
- Dépenser une somme n'excédant pas 2 260 000 \$;
- Décréter un emprunt aux fins d'acquitter les dépenses prévues sur une période de 20 ans;
- Affecter chaque année, conformément à l'article 547 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), une somme suffisante à même les revenus généraux de la Ville.

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024

AVIS DE MOTION — PROGRAMME HABITATION DURABLE PLUS 2024

AVIS DE MOTION est donné par madame Christine Gingras, conseillère, qu'elle présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement établissant le programme de subventions « Plessisville – Habitation durable plus » Édition 2024. Elle fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à offrir des subventions pour la construction d'habitations écologiques et durables sur le territoire de la Ville de Plessisville pour l'année 2024.

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

AVIS DE MOTION est donné par madame Valérie Desrochers, conseillère, qu'elle présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement relatif à la démolition d'immeubles. Elle fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à :

- Régir la démolition de certains immeubles conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- Abroger le *Règlement 1509 sur la démolition des bâtiments* de l'ancien territoire de la Ville de Plessisville, et le *Règlement numéro 664-23 Règlement régissant la démolition d'immeubles* de l'ancien territoire de la Paroisse de Plessisville.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 009-24

Proposé par monsieur Rémi Brassard

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le *Règlement 009-24 modifiant les règlements de zonage des anciens territoires de la Ville et de la Paroisse de Plessisville afin de se conformer au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de L'Érable*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 093-24

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Proposé par monsieur Jonathan Dubois

Et résolu à l'unanimité

D'AJOURNER la présente séance au 18 mars 2024 à 19 h, au lieu ordinaire des séances du conseil, afin d'y traiter les points non traités au présent ordre du jour. D'autres points pourront y être traités.

ADOPTÉE

20 h 50

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024

PÉRIODE DE QUESTIONS, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).